



POLICE CANTONALE
COMMUNIQUE DE PRESSE

Les demandes de rapport d'accident se feront désormais en ligne

Les assureurs et les particuliers qui désirent obtenir une copie du rapport d'accident les concernent pourront désormais utiliser une plateforme internet. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du déploiement de la cyberadministration initiée par le Conseil d'Etat durant la législature 2012-2017.

Une plateforme informatique est désormais disponible depuis le site internet de l'Etat de Vaud pour les particuliers et les assureurs souhaitant obtenir une copie d'un rapport d'accident, pour autant qu'ils soient concernés. Cette plateforme simplifiera grandement le travail de la Police et des demandeurs. En 2016 par exemple, la Police cantonale a établi, imprimé et envoyé 2'470 rapports d'accidents.

La plateforme mise à disposition permettra de traiter toutes les demandes de manière plus simple et plus rapide : il suffira en effet de se connecter, d'entrer les coordonnées du demandeur qu'il soit assureur ou particulier – avec copie de la carte d'identité pour ce dernier – pour recevoir en retour le rapport d'accident en format PDF.

Cette plateforme est atteignable depuis le site de l'Etat de Vaud à l'adresse :
<https://www.portail.vd.ch/prestations/prestations/entreprises/rapport-accident/presentation.html>

Lausanne, le 10 janvier 2018

Alexandre BISENZ
Répondant presse
Direction prévention et communication
Police cantonale vaudoise

Renseignements : 075 418 42 61



Police cantonale vaudoise - Direction prévention & communication
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
tél + 41 21 644 81 90 - fax +41 21 644 80 29
e-mail : presse.police@vd.ch - web : www.police.vd.ch